

délibération D_2025_5_8

OBJET : Convention NATRAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention NATRAN.
La société NATRAN versera une prime unique de 1 000€ à titre de dédommagement.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.